

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF DU 19 DECEMBRE 2023 Décision n° 36-2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 13/12/2023 Lieu de la séance : SAVENAY Date de la séance : 19/12/2023
Présents : Messieurs : R. NICOLEAU, J.L THAUVIN D. GUILLE, JP. BLANC, M. GUILLARD, A. LE BORGNE Mesdames : M. LEJEUNE, V. GAUTIER,	Nombre de membres en exercice : 11 Quorum = 6 Nombre de conseillers présents : 8 Procurations : 3 Nombre de votants : 11
Absents excusés : M. MÉZARD pouvoir à M. LEJEUNE P. MARTIN pouvoir à R. NICOLEAU C. TRAMIER pouvoir à M. GUILLARD	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : M. GUILLARD Rapporteur : D. GUILLÉ

**ATTRIBUTION DU MARCHE 2023-023 TRAVAUX DE MISE EN
SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DU
PONTREAU/RUE DES VENDEENS A SAVENAY
GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE SAVENAY/CTE DE
COMMUNES**

Le Bureau de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon, et en particulier sa compétence obligatoire assainissement collectif,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre attribué en date du 24 mars 2023 au cabinet OCEAM à La Haye Fouassière,

Vu la convention de groupement de commandes signée en date du 23 juin 2023, en vue de la passation d'un marché public de travaux de réhabilitation et de mise en séparatif du réseau unitaire d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales), secteur rue du Pontreau/rue des Vendéens à Savenay,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 fixant les attributions déléguées au Président et au Bureau Communautaire, et notamment en matière de contrats de la commande publique,

Attendu que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au compte 2313 du budget annexe assainissement 2023, et que l'enveloppe prévisionnelle des travaux, sous maîtrise d'ouvrage CCES, tous lots confondus a été estimée à 370 243,50 euros H.T.,

Vu la consultation lancée en date du 28 septembre 2023 et passée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique et réception des plis en date du 20 octobre 2023.

CONCLUSION

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

☛ D'ATTRIBUER les marchés de travaux sous maîtrise d'ouvrage CCES pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement secteur du Pontreau et rue des Vendéens à Savenay aux entreprises suivantes :

Lot(s)	Désignation	Entreprise
01	Travaux de mise en séparatif du réseau unitaire (sous maîtrises d'ouvrage CCES : eaux usées/Ville de Savenay : eaux pluviales)	SADE (44805 ST HERBLAIN)
03	Contrôles des réseaux (sous maîtrises d'ouvrage CCES : eaux usées/Ville de Savenay : eaux pluviales)	CEQ OUEST (56400 BRECH)

Durée

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 28 semaines.

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est établie comme suit :

- 22/01/2024 pour le lot n°1
- 18/03/2024 pour le lot n°03

Les prestations débiteront à compter de la date fixée par ordre de service.

Prix

Les prestations sont rémunérées par application des prix unitaires, selon les stipulations de l'acte d'engagement, soit un montant estimé de :

Lot 1 : 354 480,00 euros H.T.,

Lot 3 : 4 560,50 euros H.T.,

Soit un montant total de 359 040,50 euros H.T., tels qu'ils résultent des cadres des détails quantitatifs estimatifs.

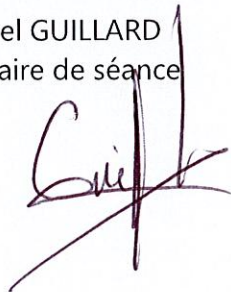
Modalités de paiement

Les règlements interviendront sur présentation des factures correspondant aux travaux réalisés.

- D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des pièces relatives au marché de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement secteur du Pontreau et rue des Vendéens à Savenay et à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la conclusion de cette affaire,
- DE DIRE que la dépense sera imputée au Budget annexe assainissement 2023 (compte 2313),
- DE RAPPELER que toutes les décisions prises par le bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait le 19 décembre 2023

Michel GUILLARD
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 09/01/24

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 09/01/2024

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU